PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie Centre-Val de Loire

Affaire suivie par :
Christine BEST-MARMET
02 38 78 85 46
christine.best-marmet@culture.gouv.fr

Références : 26/cbm/nj247

ENERGIE EOLIENNE SOLIDAIRE

8 bis rue Daniel Mayer

37100 TOURS

ORLEANS, le 29 janvier 2026

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement
Références : Cormainville (Eure-et-Loir), Les Terres de la Madeleine - 2 éoliennes
Votre transmission de dossier via *GUN env* du 28 janvier 2026
Livre V du Code du patrimoine
Code de l'environnement (Articles L.181-6 et R.181-7)

La DREAL CVL – UD28 – Sub3 m'a transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable dans le cadre d'une consultation projet au titre de l'article R.181-7 du Code de l'environnement.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 28 janvier 2026.

Compte tenu du faible impact au sol de chaque éolienne et de l'absence de vestiges archéologiques connus à l'emplacement ou aux abords immédiats de chacune d'entre elles, je vous informe que le projet **ne donnera pas lieu** à des prescriptions archéologiques.

Pour la Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie
Christian VERJUX

Signé électroniquement par
Christian VERJUX
Le 29/01/2026 à 11:22